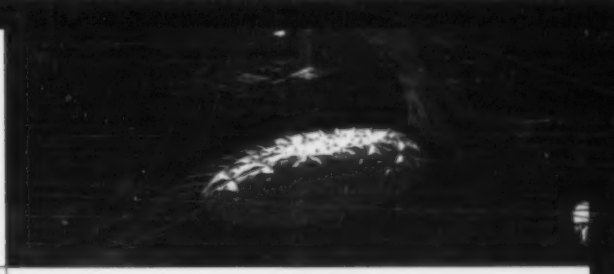

Rapport Annuel 2003

Régie des Installations Olympiques

Parc olympique
Québec

Sommaire

1 **Message du Conseil d'administration et du directeur général**

2 **Revue de l'année 2002-2003**

2 Un site unique et polyvalent

2 Les salons et expositions

2 Les stationnements

3 Le tourisme

4 Le Centre sportif

5 Le personnel

6 L'actualisation des processus et des systèmes

6 La gestion de l'actif immobilier

7 **Le rapport d'activités du Conseil d'administration et des différents comités**

8 **Liste des événements, du 1er novembre 2002 au 31 octobre 2003**

9 **Les statistiques de fréquentation**

9 **Les revenus d'exploitation par vocation**

10 **La ventilation des résultats d'exploitation**

10 **L'investissement dans la vocation sociale et sportive**

11 **Revue financière 2002-2003**

11 L'analyse des résultats par la direction

13 Rapport des vérificateurs

14 Fonds d'exploitation

18 Fonds de construction

20 Notes complémentaires

25 Fonds spécial olympique

27 **Membres du Conseil d'administration et membres de la haute direction**

28 **Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics**

104-06392/

Message du Conseil d'administration et du directeur général

À la fois attraction touristique de premier choix, amphithéâtre pouvant accueillir 65 000 spectateurs, et centre sportif d'envergure olympique, nos installations sont uniques au Québec. Faisant partie du patrimoine moderne, le Stade est le seul endroit au Québec qui puisse recevoir de très grandes foules à l'intérieur.

En 2003, les activités commerciales et sportives ont occupé 208 jours du calendrier d'activités pour le Stade seulement. Ces activités ont eu lieu soit sur l'aire de jeu, soit dans une ou plusieurs autres salles d'exposition ou de réunion dont nous disposons en arrière-stade. Durant l'année, près de 1,3 million de personnes ont participé à l'un ou l'autre des événements qui se sont tenus au Stade.

Durant l'année, le Centre sportif a été ouvert pendant 353 jours alors que les services touristiques ont été offerts, en tout ou en partie, pendant 263 jours. Près d'un demi-million de personnes ont ainsi fréquenté le Centre sportif et nos installations touristiques.

Cette année, les résultats financiers dépassent nos prévisions budgétaires notamment au chapitre de la présentation des sports professionnels grâce à la tenue de la Finale de l'Est de football et à une assistance plus nombreuse que prévue aux matchs de baseball des Expos. Cependant, les revenus provenant des services touristiques reflètent une saison difficile puisque plusieurs événements nationaux et internationaux ont provoqué une réduction du nombre de visiteurs au pays.

Au chapitre de la transformation de la Tour de Montréal en édifice à bureaux, la Corporation immobilière Busac, qui est maître d'œuvre du projet, a complété les travaux de dégarnissage et deux nouveaux étages ont été construits, ajoutant ainsi plus de 57 000 pieds carrés d'espace à la superficie originale. Aussi, pour que les niveaux de bruit et de vibration correspondent aux normes applicables à un édifice à bureaux, les rails du funiculaire extérieur, qui mène à l'Observatoire, et leur assise, ont été remplacés.

La gestion de notre actif immobilier étant prioritaire, nous avons poursuivi activement notre programme décennal d'immobilisations en complétant certains travaux entrepris en 2002 et en réalisant ceux prévus au calendrier pour l'année 2003. Par ailleurs, l'exercice de planification stratégique amorcé en 2002 s'est poursuivi en 2003. Cet exercice visait notamment à définir des orientations de développement pour l'avenir compte tenu du départ éventuel des Expos de Montréal. Cette planification a été approuvée par le Conseil d'administration et le plan d'action suivra au cours du prochain exercice. En ce qui a trait au dossier de la toiture souple, la procédure entourant la poursuite intentée contre Birdair suit son cours.

Toutes les activités qui se déroulent au Parc olympique nécessitent la coordination de nombreuses équipes de travail avant, pendant, et après chaque événement. C'est grâce à l'implication personnelle et à l'esprit d'équipe de tous nos employés que nous arrivons à satisfaire tous nos clients, qu'ils soient promoteurs, spectateurs ou participants. La planification de tous les aspects de chaque activité, la préparation des installations en fonction des exigences des clients et l'accueil du public sont toujours marqués au sceau du professionnalisme. Nous en remercions tout notre personnel qui permet que des événements et activités diverses se tiennent de manière impeccable tous les jours.

René Morency
Directeur général

Le Conseil d'administration

Photo de gauche : René Morency
Photo du haut : Michel P. Lamontagne, Guy Marion, Marielle Séguin, Diane Lachapelle, Camille Montpetit

Revue de l'année 2002-2003

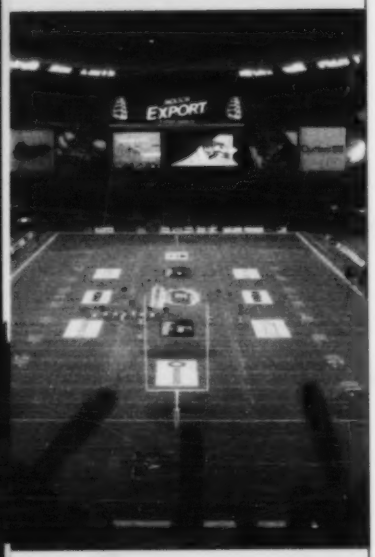

Un site unique et polyvalent

Le Stade olympique est le seul amphithéâtre au Québec qui puisse accueillir plus de 25 000 spectateurs. Par ailleurs, la polyvalence de l'endroit fait en sorte que des événements de toutes sortes s'y tiennent. En 2003, le Stade a de nouveau reçu près de 1,3 million de spectateurs ou participants à l'occasion de grands rassemblements.

Le 27 septembre, le Stade accueillait la vingt-sixième édition du ***Motocross***. Il s'agit d'un événement motorisé qui remporte beaucoup de succès, année après année, et qui représente une importante source de revenus. En 2003, nous avons reçu, encore une fois, plus de 50 000 spectateurs. Depuis sa première présentation, au-delà de 1 371 000 personnes ont assisté aux prouesses des meilleurs pilotes du Québec et d'ailleurs.

Puis, le 17 novembre, plus de 57 000 personnes se sont réunies, dans une ambiance de fête indescriptible, pour assister au match de la ***Finale de l'Est*** de football. Cet important match était disputé entre les Alouettes de Montréal et les Argonauts de Toronto. Les joueurs, tout comme les spectateurs et les médias, ont grandement apprécié les qualités du spectacle et celles du Stade grâce auquel chacun a profité de l'événement à l'abri du vent, de la neige, du grésil et du verglas qui sévissaient. Grâce à la configuration du Stade, et à la coordination des équipes d'accueil et de sécurité, l'entrée et la sortie des spectateurs ont été rapides. L'aménagement de l'aire de jeu en position football a été réalisé par nos équipes techniques : nos employés ont déroulé soixante rouleaux de gazon artificiel, pesant deux tonnes chacun, afin de couvrir environ 108 000 pieds carrés de surface de jeu, une superficie équivalant à une centaine d'habitations. Le lignage de la surface de gazon synthétique et l'exécution des logos des commanditaires ont nécessité plus de mille litres de peinture au latex.

Dès le lendemain de la Finale de l'Est, notre personnel s'affairait à supprimer toute trace du grand événement de la veille par l'effacement de la peinture, l'enlèvement de la surface de gazon et le nettoyage complet du site afin d'accueillir, moins d'une semaine plus tard, plus de 29 000 spectateurs à l'occasion du ***Défi Camions Monstres***.

La taille du Stade a aussi permis que 36 000 ***Témoins de Jéhovah*** s'y réunissent lors d'une assemblée internationale qui a duré quatre jours. La dernière rencontre de ce type, au Stade, s'était déroulée en 1998.

Lors de la saison de baseball 2003, les ***Expos de Montréal*** ont joué 59 parties à Montréal. Plusieurs matchs ont réuni des dizaines de milliers de spectateurs. Pendant toute la saison, près de 713 000 spectateurs ont assisté à l'un ou l'autre des matchs de baseball.

Les salons et expositions

Au cours de l'année, nous avons également accueilli plusieurs salons ou expositions au Stade, soit sur l'aire de jeu, soit sur des plateaux alternatifs. Mentionnons, par exemple, deux salons de voitures sport compactes, le Salon international des véhicules récréatifs, le *Salon National du Grand air*, le *Salon national des animaux de compagnie*, et *Célébration Jeunesse*. L'ensemble de ces événements a reçu 169 831 visiteurs. Ces activités commerciales et les sports motorisés ont produit 26 % de nos revenus.

Les stationnements

Avec ses quelque 4 000 places réparties en six surfaces, le Parc olympique exploite l'un des plus vastes stationnements intérieurs. Afin d'accommoder davantage les spectateurs lors des grands événements, nous avions déjà révisé nos méthodes d'exploitation, en 2002, ce qui avait permis d'accroître le nombre de places de stationnement disponibles en exploitant également certaines aires extérieures. Cette année, nous avons poursuivi cet effort d'optimisation, ce qui nous a permis de garer jusqu'à 5 900 voitures lors de grands événements publics. Nous avons ainsi accru l'offre à la clientèle et avons maximisé

nos revenus d'exploitation. L'une ou l'autre des six surfaces de stationnements intérieurs est ouverte 365 jours par année afin de desservir les clientèles du Stade, de notre Centre sportif, et du cinéma StarCité Famous Players. Les revenus d'exploitation se sont élevés à plus de trois millions de dollars.

Le tourisme

Le Stade olympique et sa Tour de Montréal sont des attractions incontournables inscrites à l'itinéraire des touristes qui visitent Montréal. Non seulement l'architecture unique du Stade représente-t-elle en soi une curiosité, mais le panorama offert depuis l'Observatoire de la Tour, et qui a obtenu la cote trois étoiles du Guide Michelin lors de son inauguration en 1987, suscite également l'admiration.

Cette année, 186 439 visiteurs ont emprunté le funiculaire pour monter à l'***Observatoire*** de la Tour de Montréal, ou ont effectué la ***visite guidée*** de nos installations.L'Observatoire, notre produit touristique vedette, est offert seul ou en forfait avec les Institutions scientifiques voisines que sont le Biodôme, le Jardin botanique et l'Insectarium. Cette année, 41 % des visiteurs ont jumelé leur visite de l'Observatoire avec celle d'un site voisin en profitant de l'un ou l'autre des forfaits offerts.

Au premier trimestre nous obtenions une bonne performance, l'achalandage ayant augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente. Mais le nombre annuel de visiteurs a diminué de 37 %, comparativement à 2002, en raison de deux facteurs : le changement des rails du funiculaire qui a entraîné la fermeture de l'Observatoire entre janvier et juin, et la baisse importante du nombre de touristes étrangers visitant la ville en haute saison. La guerre en Irak, les retombées encore présentes des événements du 11 septembre 2001, le ralentissement économique nord-américain et l'épidémie de SRAS sont au nombre des facteurs pouvant expliquer la moins bonne performance dans l'industrie touristique. Dressant le bilan de la saison estivale 2003, Tourisme Montréal a d'ailleurs constaté qu'il s'agit du moins bon résultat depuis le début des années 1990. Pour sa part, Statistique Canada a compilé que les voyages d'une nuit ou plus de touristes internationaux (États-Unis et outre-mer) entrant au Canada par le Québec ont diminué de 17 % en juillet, 14 % en août et de 12 % en septembre.

En termes de publicité, la direction des Communications et affaires publiques a développé une campagne invitant les touristes à visiter l'Observatoire. En plus des guides touristiques et de vacances qui sont traditionnellement utilisés pour rejoindre les visiteurs, nous avons annoncé notre attraction sur les quais d'une dizaine de stations de métro et dans plusieurs sites montréalais fréquentés aussi bien par les touristes que par la population locale. Un message radio a également été diffusé sur les ondes de onze stations des différentes régions du Québec afin que les Québécois visitant Montréal inscrivent la visite de l'Observatoire à leur horaire. Nous avons d'ailleurs observé que la proportion de Québécois fréquentant notre site augmentait au fur et à mesure de la diffusion du message publicitaire.

Afin de mieux connaître notre clientèle et de planifier nos communications publicitaires futures, nous avons réalisé deux études. D'abord, le personnel de notre billetterie a compilé des statistiques sur la provenance des visiteurs à l'Observatoire. L'échantillon était constitué de 36 537 répondants qui ont visité l'attraction entre juin et septembre 2003. L'analyse de ces données démontre que 39 % des visiteurs étaient Canadiens -dont 27 % de Québécois-, que 34 % provenaient d'outre-mer, majoritairement d'Europe occidentale, et que 26 % étaient des Américains résidant principalement en Nouvelle-Angleterre et sur la côte Atlantique.

Une autre étude, menée à la même période par Convercité, a établi un profil exhaustif des touristes qui visitent l'Observatoire. Elle démontrait, notamment, que 61 % des visiteurs avaient inscrit le Parc olympique à l'itinéraire de

Patrick Huard dans « Nez rouge »

leur toute première visite à Montréal. Soixante-quinze pour cent d'entre eux ont entre 25 et 54 ans, et ils occupent un emploi dans la même proportion. Soixante-dix-huit pour cent étaient à Montréal en voyage d'agrément

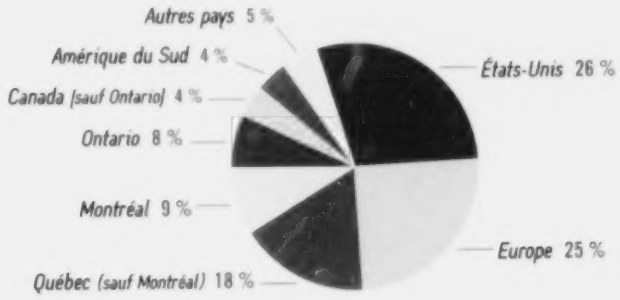

n = 36 537

et la durée de leur séjour était de une à six nuits dans 66 % des cas. Si 55 % des visiteurs de l'Observatoire faisaient la visite en duo, 23 % étaient constitués de groupes comptant de trois à dix personnes.

Les réservations de groupes effectuées auprès des tour-opérateurs ont représenté 20 % des ventes totales cette année comparativement à 25 % l'année précédente. Malgré une diminution globale des ventes attribuable aux événements internationaux, elles ont cependant augmenté sur les marchés de l'Europe et de l'Amérique latine lesquels ont connu une croissance de 29 % et de 35 % respectivement.

Nos deux ***boutiques de souvenirs*** sont toujours appréciées des touristes. La moyenne des ventes, par visiteur de notre site, est demeurée stable à environ 2 dollars, ce qui se compare aux ventes dans les boutiques d'autres sites touristiques. Un nouveau système de terminaux de ventes, qui sera implanté en 2004, permettra de déterminer combien de visiteurs achètent les produits offerts dans nos boutiques, et la valeur moyenne de chaque achat.

Autres activités

Au début de l'année 2003, le hall touristique qui est situé au pied de la Tour de Montréal a servi de plateau de tournage. En effet, plusieurs scènes du film ***Nez Rouge*** d'Erik Canuel, mettant en vedette Patrick Huard, Michèle-Barbara Pelletier et Pierre Lebeau, y ont été tournées.

Dans la réalité, le centre d'appels d'***Opération Nez Rouge*** de Montréal était situé dans nos locaux pour la douzième année consécutive. En plus de nos locaux et de nos stationnements, nous avons prêté à l'organisation et aux bénévoles un système de radiocommunications qui permettait aux responsables de mieux remplir leur mission.

Le Centre sportif

Le Centre sportif du Parc olympique dessert à la fois le grand public et les athlètes de haut niveau. Comme chaque année, nous avons accueilli quatre importantes compétitions de natation dont un championnat des maîtres, la Dixième Coupe de Montréal. De plus, le Centre sportif a été choisi pour l'entraînement de l'équipe nationale de nage synchronisée entre septembre et décembre 2003. Les essais olympiques dans cette même discipline, en prévision des

Jeux olympiques d'Athènes, ont également eu lieu dans nos bassins.

Ouvert toute l'année sauf pendant douze jours fériés, le Centre sportif a reçu 268 343 personnes, soit une moyenne de 760 utilisateurs quotidiennement. Il s'agit d'un accroissement de 12 % du taux de fréquentation par rapport à 2002. D'ailleurs, le membership a augmenté de 33 % au chapitre des activités aquatiques. Pour la deuxième année consécutive, le nombre d'abonnements annuels au conditionnement physique s'est maintenu à plus de 4 200.

Le personnel

Notre personnel à temps complet regroupe de nombreux corps de métiers et professions, de l'entretien des immeubles à la commercialisation en passant par l'architecture, le génie, la comptabilité, la logistique d'événements, les services juridiques, le tourisme, et du personnel spécialisé en activités physiques, pour n'en nommer que quelques-uns. De manière à gérer les grands événements ponctuels, nous pouvons également compter sur la collaboration de quelque 860 employés à l'événement qui sont notamment affectés à l'accueil du public et aux stationnements.

Grâce entre autres à la révision des processus et des systèmes, à la formation du personnel, et à l'acquisition de nouveaux équipements et outils, la productivité est en croissance constante. C'est pourquoi, depuis 1995, nos effectifs « équivalents à temps complet » ont été réduits de 32 %.

Évolution des effectifs de 1995 à 2003*

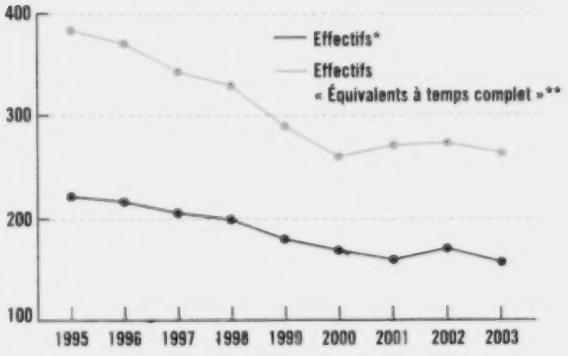

* Postes réguliers autorisés et employés en disponibilité. Effectifs dénombrés en janvier de chaque année.

** Postes réguliers autorisés, employés en disponibilité, personnel temporaire, employés de la construction et personnel à l'événement. Effectifs dénombrés en janvier de chaque année.

La formation professionnelle

Durant l'année, trente-huit cours ont été dispensés à 228 personnes. Plusieurs sessions de formation s'inscrivaient dans le cadre d'un programme global s'adressant plus particulièrement aux cadres et aux professionnels. À cet égard, l'accent a été mis sur la gestion de projet, la gestion des équipes et la mobilisation des employés. Un atelier a également été offert à 32 personnes afin de les sensibiliser à nos obligations légales en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*. Durant l'année, plus de 185 000 dollars ont été alloués à la formation professionnelle.

Par ailleurs, nous avons révisé les formulaires d'évaluation pour le personnel cadre. Le processus a été amélioré en fonction des objectifs stratégiques de l'organisation et des recommandations formulées par le Conseil d'administration.

Les conventions collectives

À la suite d'une entente intervenue le 28 août 2003, la convention collective entre la Régie et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4141, représentant les employés de la catégorie « métier » a été renouvelée. La convention collective de cette unité sera en vigueur pour la période du 30 juin 2002 au 31 août 2004.

La convention collective avec l'Union des employés de service, section locale 800, représentant les mécaniciens de machines fixes est échue depuis le 30 juin 2002. Les négociations avec ce groupe se sont poursuivies durant l'année.

Les huit conventions collectives intervenues avec les Syndicats regroupant les employés des catégories « professionnelle », « bureau », « technique » et « à l'événement » sont venues à échéance le 30 juin 2003. Les négociations de ces conventions collectives débuteront au cours du prochain exercice.

L'actualisation des processus et des systèmes

De manière à améliorer notre efficacité globale et à réduire nos coûts, nous avons actualisé certains processus et systèmes, et attribué de nouveaux contrats de services. Par exemple, les postes de travail ont été modernisés et nous avons implanté un système de demande électronique de biens et services. Nous avons également conclu une entente avec un fournisseur en téléphonie laquelle nous permettra d'économiser quelque 150 000 dollars annuellement en termes de service local et d'entretien du système et qui réduira aussi, d'environ 50 %, les frais d'interurbain.

Un nouveau contrat très avantageux de confection des uniformes a été attribué, nos équipements de radiocommunication ont été actualisés et des dispositifs additionnels de surveillance du site ont été installés.

La gestion de l'actif immobilier

Comme pour tout bâtiment, les installations du Parc olympique doivent être régulièrement entretenues afin d'en assurer la pérennité. En 2002, nous avons donc entrepris un plan de gestion de l'actif immobilier comprenant un plan décennal d'immobilisations. En 2003, nous avons poursuivi notre plan et avons complété, par exemple, les travaux de réfection des structures du stationnement situé rue Viau qui avaient été entrepris en 2002.

Nous avons également réalisé la première phase des travaux visant à remplacer la toiture métallique d'origine sur les fuseaux situés entre les consoles du Stade. Ainsi, la surface cuivrée de quinze des 38 fuseaux a été enlevée et remplacée par une nouvelle membrane de polychlorure de vinyle qui facilite le glissement de la neige. Afin de préserver l'intégrité esthétique du bâtiment, la couleur de la nouvelle membrane s'apparente à celle du cuivre oxydé. La dernière phase des travaux débutera au printemps 2004.

Notre programme d'entretien du réseau de distribution d'air s'est poursuivi. En utilisant un robot muni d'une caméra et de brosses rotatives, nous avons nettoyé l'intérieur des conduits de ventilation, ce qui nous permet d'assurer la qualité de l'air distribué.

Nous avons aussi octroyé un contrat d'approvisionnement pour renouveler graduellement les groupes électrogènes de puissance, installés au moment de la construction, pour alimenter les installations en cas de panne du réseau hydroélectrique public. Ils seront progressivement remplacés, d'ici 2007, par six nouvelles génératrices pouvant produire 12 MW qui répondront aux nouveaux besoins liés à l'aménagement de la Tour.

© C.Parent / P.Hurteau / Tourisme Québec

Le rapport d'activités du Conseil d'administration et des différents comités

Le Conseil d'administration est composé de sept membres nommés par le gouvernement du Québec. Au 31 octobre 2003, deux postes étaient vacants. Le Conseil a tenu onze réunions, soit quatre régulières et sept réunions spéciales. Pour leur part, les comités permanents du Conseil se sont réunis à onze reprises.

Le comité du contrôle financier et administratif

Le comité du contrôle financier et administratif a pour mandat de procéder à l'étude et à l'analyse des divers budgets préparés par les dirigeants, en vue de leur présentation pour approbation au Conseil d'administration. Il assure le suivi de ces budgets après leur approbation.

Ce comité assure le suivi du contrôle financier et administratif en obtenant toutes les informations nécessaires à une vérification financière et opérationnelle efficace.

Le comité de construction et entretien

Le mandat de ce comité est de superviser le suivi des décisions du Conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien. De plus, il étudie tous les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations et recommande au Conseil toute décision stratégique à cet égard.

Le comité marketing

Le comité marketing a pour mandat d'orienter et de valider les choix de programmation, de communication, de mise en marché, de tarification et de développement en s'assurant notamment que les projets et les plans qui lui sont soumis respectent les orientations et les stratégies décidées par le Conseil d'administration.

Le comité de ressources humaines

Le comité de ressources humaines évalue les recommandations soumises par la direction relativement aux effectifs requis pour la réalisation de notre mandat, aux conditions de travail applicables au personnel et à l'évaluation du personnel de l'organisme.

Liste des événements

Du 1er novembre 2002 au 31 octobre 2003

Événement	Site	Date de l'événement	Jours d'activités Montage/démontage
		2002	
Salon national des animaux de compagnie	Stade - Grandes hauteurs	8 au 10 novembre	5
Réunion Fédération des médecins spécialistes du Québec	Stade - Grandes hauteurs	13 novembre	2
Invitation 50M A-AA-AAA (compétition natation)	Centre sportif	16 et 17 novembre	2
Finale de l'Est de football	Stade – Aire de jeu	17 novembre	7
Défi Camions Monstres	Stade – Aire de jeu	23 novembre	4
Défilé de mode Jeunes créateurs	Stade - Grandes hauteurs	25 novembre	4
Dixième Coupe de Montréal	Centre sportif	30 novembre	1
Opération Nez Rouge	Arrêt court et Rotonde	1er au 31 décembre	31
Réunion Fédération des médecins spécialistes du Québec	Stade - Grandes hauteurs	2 décembre	4
Prière islamique	Stade - Grandes hauteurs	5 décembre	2
Journée institutionnelle Labatt	Stade - Grandes hauteurs	7 décembre	4
Tournage publicitaire	Stade - Grandes hauteurs	16 et 17 décembre	2
		2003	
Tournage du film Nez Rouge	Hall touristique	9 au 12 janvier	4
Formation policière	Stade - Grandes hauteurs	13 janvier au 4 septembre	33
Réunion Fédération des médecins spécialistes du Québec	Stade - Grandes hauteurs	16 janvier	2
Journée institutionnelle Aldo	Stade - Grandes hauteurs	15 février	5
Compétitions de plongeon	Centre Sportif	15 et 16 février	2
Salon international des véhicules récréatifs	Stade – Grandes hauteurs	13 au 16 mars	8
Salon National du Grand air	Stade – Aire de jeu	2 au 6 avril	7
Baseball	Stade – Aire de jeu	22 avril au 17 septembre	74
Salon National Sport Compact (NSC)	Stade – Aire de jeu	2 au 4 mai	4
Célébration Jeunesse 2003	Stade – Aire de jeu	15 au 18 mai	6
Invitation niveau développement et niveau provincial (compétition de natation)	Centre Sportif	17 et 18 mai	2
Relais Synergie (Association pulmonaire du Québec)	Centre Sportif	23 mai	2
Coupe du Québec (compétition de natation)	Centre Sportif	30, 31 mai et 1er juin	3
Journée sportive Commission scolaire de Montréal	Stade – Aire de jeu	13 juin	2
Assemblée internationale Témoins de Jéhovah	Stade – Aire de jeu	26 au 29 juin	5
Championnat de natation (groupes d'âges provincial)	Centre Sportif	11 au 13 juillet	3
Motocross Valvoline de Montréal	Stade – Aire de jeu	27 septembre	7
Essais olympiques de nage synchronisée	Centre Sportif	2 au 5 octobre	5
Salon des Sciences Occultes	Stade - Grandes hauteurs	3 au 5 octobre	4
Black and Blue 2003	Stade - Grandes hauteurs	12 et 13 octobre	7
Salon Auto Sport Compact Performance	Stade – Aire de jeu	17 au 19 octobre	4
Monster Spectacular	Stade – Aire de jeu	25 octobre	4

Satistiques de fréquentation 2002-2003

Activités	Événements			Fréquentation				
	Jours d'activités publiques	Jours entrée/ sortie *	Total	Athlètes	Participation populaire**	Organisateurs et exposants	Spectateurs et visiteurs	Total
Stade								
Activités sportives	60	21	81	6 000	0	29 700	766 844	802 544
Activités commerciales	89	38	127	0	159 001	37 001	296 262	492 264
	149	**59**	**208**	**6 000**	**159 001**	**66 701**	**1 063 106**	**1 294 808**
Centre sportif	353		353	6 977	253 276	8 090	0	268 343
Aires extérieures	153		153		11 200			11 200
Services touristiques	263		263				186 439	186 439
Total				**12 977**	**423 477**	**74 791**	**1 249 545**	**1 760 790**
Stationnement								685 066

* Le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.
** Nombre d'entrées au Centre sportif et participants à des événements sans droit d'entrée.

Les revenus d'exploitation par vocation

Prévisions budgétaires 2002-2003 par vocation
(en milliers de dollars)

	Vocation	Revenus
25 %	Salons, expositions, spectacles motorisés	3 627 $
24 %	Énergie et autres revenus	3 445 $
16 %	Location et services (Bals, tournages, RLQ)	2 392 $
18 %	Services touristiques	2 574 $
9 %	Sports professionnels	1 303 $
8 %	Centre sportif et activités connexes	1 234 $
	TOTAL	14 575 $

Revenus d'exploitation bruts par vocation
Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 (en milliers de dollars)

	Vocation	Revenus
26 %	Salons, expositions, spectacles motorisés	4 530 $
31 %	Énergie et autres revenus	5 386 $
15 %	Location et services (Bals, tournages, RLQ)	2 590 $
9 %	Services touristiques	1 665 $
12 %	Sports professionnels	2 058 $
7 %	Centre sportif et activités connexes	1 245 $
	TOTAL	17 474 $

Ventilation des résultats d'exploitation

Exercice clos le 31 octobre 2003 (en milliers de dollars)
(non vérifié)

	Stade	Centre sportif	Aires extérieures	Services touristiques	Énergie fournie à des tiers*	Subvention de fonctionnement **	Total
Produits							
Subvention du gouvernement du Québec						22 362	22 362
Produits directs d'exploitation	9 709	1 360	17	1 795	181		13 062
Produits communs ventilés***	827	3	73	13	3 496		4 412
	10 536	1 363	90	1 808	3 677	22 362	39 836
Charges							
Charges d'exploitation	8 909	2 732	713	2 500			14 854
Charges communes ventilées****	6 030	845	732	1 066			8 673
Énergie	1 737	1 407	160	531	3 558		7 393
Centrale thermique	207	167		63	443		880
Charges d'administration ventilées	2 970	1 502	236	898			5 606
	19 853	6 653	1 841	5 058	4 001	0	37 406
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION	(9 317)	(5 290)	(1 751)	(3 250)	(324)	22 362	2 430
Répartition de la subvention	9 317	5 290	1 751	3 250	324	(19 932)	0
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION	0	0	0	0	0	2 430	2 430
Coûts encourus relatifs à l'incident du 18 janvier 1999	(271)						(271)
Remboursement taxe d'eau et services de 2001 et 2002	3 504	200	166	647			4 517
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION	3 233	200	166	647	0	2 430	6 676

Notes:

* Biodôme, Aréna Maurice-Richard, Centre Pierre-Charbonneau, Cinéma StarCité, Birdair et Village olympique.

** La subvention de fonctionnement est établie sur la base des prévisions budgétaires.

*** Les produits communs ventilés sont composés de charges aux locataires, redevances téléphoniques, revenus d'intérêt, réclamations et dispositions de surplus.

**** Les charges communes ventilées sont composées de la CSST, assurances, amortissement, frais financiers, sécurité, taxes, garage et entretien physique.

Investissement dans la vocation sociale et sportive

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 (en milliers de dollars - non vérifié)

	$
Exploitation du Centre sportif	5 096
Promotion de Noël à la Tour - Défilé de Noël de la Promenade Ontario	10
Opération Nez Rouge	4
Affaires publiques et corporatives	31
Financement de ces opérations	154
Investissement dans le secteur sportif et d'affaires des arrondissements voisins	**5 295**

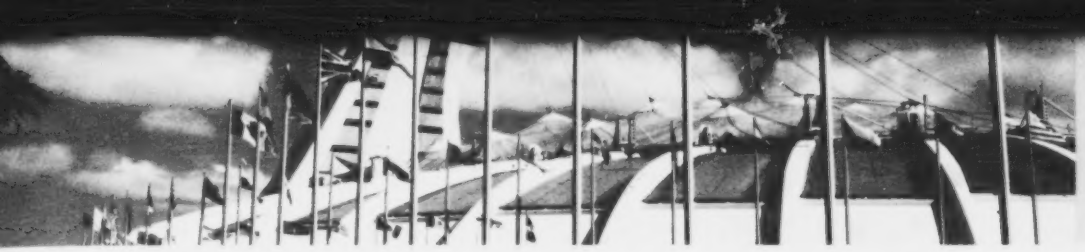

Revue financière 2002-2003

L'analyse des résultats par la direction

Les résultats d'exploitation

Pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2003, nous affichons un excédent des produits sur les charges de 6 676 000 dollars, comparativement à un excédent de 918 000 dollars l'an dernier. Ces résultats positifs sont, dans une grande proportion, liés à l'ajustement du rôle foncier et du rôle de la valeur locative servant au calcul de la taxe d'eau et de services pour les années 2001, 2002 et 2003. L'impact de cette révision de compte, pour l'exercice 2002-2003 seulement, représente 1 500 000 dollars.

L'ensemble des revenus (revenus d'exploitation et subvention de fonctionnement) a diminué de 1 623 000 dollars, soit 4 %. Quant aux dépenses d'exploitation, nous avons réussi à les réduire de 2 617 000 dollars, soit 6,5 %. Nous réalisons donc un excédent des produits sur les charges de 2 430 000 dollars par rapport à 1 436 000 dollars l'année précédente, auquel doit s'ajouter le remboursement de la taxe d'eau et de services pour les années 2001 et 2002.

La saison touristique, à Montréal, fut l'une des pires depuis le début des années 1990 selon Tourisme Montréal. Cela a eu des impacts majeurs sur nos résultats au chapitre des activités touristiques. Les revenus bruts attribuables aux visites de l'Observatoire, aux visites guidées et à la vente de souvenirs sont inférieurs de près de 920 000 dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution de revenus est également attribuable à la fermeture de l'Observatoire, qui s'est prolongée jusqu'au début de la haute saison touristique, en raison du changement des rails du funiculaire. L'ouverture plus tardive qu'à l'habitude de l'Observatoire a réduit la durée de notre campagne publicitaire estivale. De plus, la production de nouveaux dépliants promotionnels n'étant plus nécessaire dans l'immédiat, une réduction des dépenses de l'ordre de 230 000 dollars a été réalisée en ce qui concerne la publicité.

Cependant, le Centre sportif est demeuré très fréquenté et l'augmentation de clientèle a produit un accroissement des revenus. Pour sa part, le Motocross Valvoline, le seul spectacle dont nous sommes producteur, a obtenu encore plus de succès ce qui nous a permis d'améliorer nos revenus nets de 25 %.

Des travaux majeurs d'entretien et de réfection ont provoqué une hausse de 18 % au chapitre des dépenses en termes d'entretien, de contrats de services, de matériaux et de location d'équipement. Toutefois, le montant alloué aux honoraires professionnels a été réduit de 46 % du fait que des mandats spécifiques, octroyés durant l'exercice précédent, n'étaient pas récurrents.

En termes d'énergie, la rigueur de l'hiver 2003 a amené une plus grande consommation d'électricité, de gaz naturel et d'huile à chauffage. Au total, ces dépenses ont augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente au cours de laquelle la douceur du climat avait eu un impact à la baisse significatif sur nos coûts d'énergie.

En ce qui a trait à la gestion de l'actif immobilier, nous avons obtenu une subvention de 10 millions de dollars, pour 2003, afin de réaliser notre plan d'immobilisations. Ces sommes seront amorties au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent, soit 179 000 dollars pour cet exercice.

La subvention de fonctionnement

La très grande majorité des équipements collectifs reçoivent un soutien financier gouvernemental leur permettant d'équilibrer leur budget. La subvention de fonctionnement qui nous est versée représente la contribution que le gouvernement du Québec consent au maintien de notre important actif immobilier. Elle est déterminée en fonction des besoins exprimés lors de l'élaboration du budget annuel et fait l'objet d'un décret.

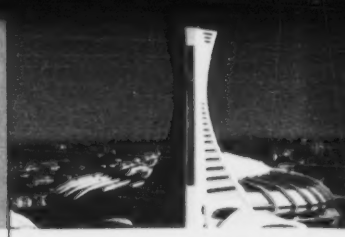

Pour l'exercice 2002-2003, la subvention établie sur la base de nos prévisions budgétaires dépassait la subvention réellement encaissée. Nous avons donc effectué d'importantes réductions des dépenses d'exploitation de manière à éviter une insuffisance.

Le financement de l'actif immobilier

Au cours de l'exercice, nous avons remboursé 60,5 millions de dollars sur la dette à long terme du fonds de construction. À la fin de l'année financière, le solde s'établissait à 189 millions de dollars. Quatre-vingt-sept pour cent des emprunts liés à la construction des immeubles du Parc olympique (le Stade, le Centre sportif, le Vélodrome et sa transformation en Biodôme, et le Village Olympique) sont donc maintenant remboursés.

Rapport des vérificateurs

Au ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2003 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Montréal
Le 11 décembre 2003

Fonds d'exploitation

Résultats
de l'exercice terminé le 31 octobre 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
	$	$
Produits		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	22 362	22 065
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	3 845	4 479
Loyers	1 563	2 029
Publicité	400	401
Stationnements	3 072	3 750
Souvenirs	460	716
Redevances des concessionnaires	1 088	1 241
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 528	1 479
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 970	3 973
Travaux et services facturés à des tiers	984	1 114
Autres produits	564	212
	39 836	41 459
Charges		
Traitements		
Employés réguliers	8 671	8 071
Employés à l'événement	2 793	3 088
Charges sociales	1 674	1 666
Cotisations au régime de retraite	336	332
Coûts de cessation d'emploi	328	481
Contrats de services	4 332	3 786
Matériaux et location d'équipement	1 744	1 487
Produits aux fins de revente	231	363
Frais d'énergie	7 395	6 510
Taxes d'eau et de services et assurances	2 637	4 571
Honoraires professionnels	1 043	1 924
Commissions, cachets et droits	349	315
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	228	206
Intérêts sur la dette à long terme	779	794
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	483	534
Publicité	848	1 078
Créances douteuses	195	154
Autres dépenses	330	605
Amortissement des immobilisations	3 189	3 436
Amortissement de la subvention reportée	(179)	
Perte sur la radiation des frais reportés		622
	37 406	40 023
Excédent des produits par rapport aux charges avant autre élément	2 430	1 436
Autre élément		
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	271	518
Remboursement de taxe d'eau et de services relativement aux exercices antérieurs	(4 517)	
	(4 246)	518
Excédent des produits par rapport aux charges	6 676	918

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Surplus réservés - Surplus d'opérations

de l'exercice terminé le 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

							2003	2002
					Réservés			
	Développement de nouveaux projets et marchés	**Programme d'entretien des installations**	**Plan directeur informatique Phase II**	**Optimisation des supports d'affichage**	**Total**	**Opérations**	**Total**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Surplus au début	**402**	**100**			**502**	1752	**2 254**	1087
Excédent des produits par rapport aux charges						**5 576**	**6 676**	918
Solde disponible pour investissement	**402**	**100**	–	–	**502**	**8 428**	**8 930**	2 005
Surplus au début	**252**	**114**	**19**	**3**	**388**		**388**	637
Immobilisations								
Virements du surplus d'opérations	**(46)**	**(56)**	**(19)**	**(3)**	**(124)**	**124**		
Solde non amorti	**206**	**58**	–	–	**264**	**124**	**388**	637
Surplus à la fin	**608**	**158**	–	–	**766**	**8 552**	**9 318**	2 642

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	6 676	918
Éléments hors caisse		
Perte sur la cession d'immobilisations		18
Perte sur la radiation des frais reportés		622
Amortissement des immobilisations	3 189	3 436
Amortissement de la subvention reportée	(179)	
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	5 281	1 639
Rentrées nettes de fonds	14 967	6 633
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acceptations bancaires	(8 982)	
Immobilisations	(7 252)	(2 920)
Cession d'immobilisations		5
Sorties nettes de fonds	(16 234)	(2 915)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(1 096)	(3 199)
Emprunt à long terme	15 000	
Remboursements d'emprunts	(11 000)	
Rentrées (sorties) nettes de fonds	2 904	(3 199)
Augmentation de l'encaisse	1 637	519
Encaisse (découvert bancaire) au début	7	(512)
Encaisse à la fin	1 644	7

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
	$	$
ACTIF		
Encaisse	1 644	7
Acceptations bancaires, 2,75 %, échéant en novembre et décembre 2003	8 982	
Débiteurs	8 234	1 567
Stock	1 087	1 027
Frais payés d'avance	552	833
Immobilisations (note 6)	28 446	24 383
	48 945	27 817
PASSIF		
Emprunt bancaire (note 7)		1 096
Comptes fournisseurs et frais courus	10 398	8 365
Subventions reportées (notes 4 et 8)	10 229	714
Dette à long terme (note 9)	19 000	15 000
	39 627	25 175
SURPLUS		
Surplus réservés	766	890
Surplus d'opérations	8 552	1 752
	9 318	2 642
	48 945	27 817

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fonds de construction

Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 octobre 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
	$	$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction et rentrées (sorties) nettes de fonds	1 636	(155)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	58 736	62 883
Remboursements nets d'emprunts à long terme	(60 500)	(62 883)
Sorties nettes de fonds	(1 764)	–
Diminution de l'encaisse	(128)	(155)
Encaisse au début	120	275
Encaisse (découvert bancaire) à la fin	(8)	120

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
	$	$
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 10)	1 475 091	1 476 834
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 11)	121 007	123 289
Contributions totales reçues (note 12)	(1 402 168)	(1 343 432)
	193 930	256 691
Autre élément d'actif		
Encaisse		120
	193 930	256 811
PASSIF		
Découvert bancaire	8	
Dette à long terme (note 9)	189 253	249 753
Comptes fournisseurs et frais courus	119	226
Intérêts courus	4 550	6 832
	193 930	256 811

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Notes complémentaires

au 31 octobre 2003

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXIe Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux et pour bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement de la compétition d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et dans tout l'Est de Montréal.

2- ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3- RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada ou selon certaines pratiques permises dans des organismes publics et parapublics, dont les principales sont énumérées ci-dessous.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalue au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

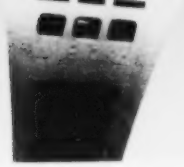

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipements	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 10 %, 20 % et 26,33 %

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement divers et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres. Toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 10).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

Conversion des devises

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en dollars américains. Ces emprunts sont convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,3598 établi selon la convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

4- SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

De plus, la Régie a obtenu une subvention au montant de 10 000 000 $ relativement à la réalisation du plan d'immobilisations (voir note 8).

5- INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2003	2002
	$	$
Débiteurs	(8 867)	(172)
Stock	(80)	105
Frais payés d'avance	281	(35)
Comptes fournisseurs et frais courus	2 033	1 750
Subvention reportée	9 694	(9)
	5 281	1 639

6- IMMOBILISATIONS

	Coût $	Amortissement cumulé $	2003 Coût non amorti $
Équipements	13 751	12 707	1 044
Structure et aménagements spécifiques	53 982	27 149	26 833
Aménagements locatifs	5 994	5 671	323
Matériel roulant	1 917	1 671	246
	75 644	47 198	28 446

	Coût $	Amortissement cumulé $	2002 Coût non amorti $
Équipements	12 983	12 409	574
Structure et aménagements spécifiques	47 586	24 685	22 901
Aménagements locatifs	5 994	5 356	638
Matériel roulant	1 846	1 576	270
	68 409	44 026	24 383

7- EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit d'un montant maximum de 15 000 000 $ portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en juin 2004.

8- SUBVENTIONS REPORTÉES

	2003 $	2002 $
Subvention - Fonds d'exploitation		
Solde au début	714	723
Montant encaissé au cours de l'exercice	22 056	22 056
	22 770	22 779
Montant constaté à titre de produit	22 362	22 065
	408	714
Subvention - Plan d'immobilisations		
Montant encaissé au cours de l'exercice	10 000	
Amortissement de l'exercice	(179)	
	9 821	–
Solde à la fin	10 229	714

9- DETTE À LONG TERME

	2003	2002
	$	$
Fonds d'exploitation		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
4,152 %, échéant en mars 2007	15 000	
5,333 %, échéant en mai 2007	4 000	5 000
2,84857 %		10 000
	19 000	15 000

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation au cours des prochains exercices s'élèvent à 4 750 000 $ en 2004, 2005, 2006 et 2007.

Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
77 036 000 $ US, 8,052 %, échéant le 1er décembre 2003 [1] [2]	104 753	104 753
2,751 %, échéant le 26 janvier 2004	10 500	
2,750 %, échéant le 23 février 2004	5 500	
2,750 %, échéant le 29 mars 2004	6 000	
2,750 %, échéant le 26 avril 2004	5 500	
2,768 %, échéant le 31 mai 2004	7 000	
4,38 %, échéant le 10 novembre 2004	50 000	50 000
2,84857 %		12 500
2,88835 %		12 500
6,68 %		25 000
6,75 %		20 000
6,763 %		25 000
	189 253	249 753

[1] La Régie a couvert le risque de change sur ses emprunts libellés en devises par une convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

[2] Subséquemment à la fin d'exercice, la Régie a refinancé cette dette dont les remboursements viendront à échéance au cours du prochain exercice.

Les versements sur la dette à long terme du fonds de construction au cours des prochains exercices s'élèvent à 139 253 000 $ en 2004 et 50 000 000 $ en 2005.

10- COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2003	2002
	$	$
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 205 009	1 204 972
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	(1 766)	39
Autres travaux		(2)
Solde à la fin	1 203 243	1 205 009
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 219 403	1 221 169
Installations cédées		
Vélodrome [1]	82 804	82 804
Biodôme [1]	50 364	50 341
	133 168	133 145
Village olympique [2]	122 520	122 520
	1 475 091	1 476 834

[1] Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie lui a cédé, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété représentent 133 168 000 $, soit un montant de 82 804 000 $ relatif au Vélodrome et un montant de 50 364 000 $ relatif au Biodôme (voir note 3).

[2] Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, tel que mentionné à la note 3.

11- FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2003	2002
	$	$
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts	4 550	6 832
Pertes de change reportées sur la dette à long terme libellée en devises	96 971	96 971
	121 007	123 289

12- CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2003	2002
	$	$
Fonds spécial olympique	1 140 157	1 081 421
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 402 168	1 343 432

13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les acceptations bancaires, les débiteurs, l'emprunt bancaire et les comptes fournisseurs et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme du fonds de construction est équivalente à la valeur comptable étant donné que la majorité des emprunts viennent à échéance au cours du prochain exercice.

La juste valeur de la dette à long terme du fonds d'exploitation est d'environ 17 451 000 $. Pour déterminer cette juste valeur, la société a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus en vertu du contrat aux taux dont la société pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

14 - ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 2003, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 22 700 000 $ (36 800 000 $ en 2002).

De ce montant, des réclamations totalisant 20 200 000 $ (21 700 000 $ en 2002) ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

Fonds spécial olympique

Avis au lecteur

Les états financiers du Fonds spécial olympique de l'exercice terminé le 31 octobre 2003 ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsable de la gestion du fonds, et n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Cependant, les états financiers de ce fonds sont vérifiés annuellement au 31 mars par le Vérificateur général du Québec.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Montréal
Le 11 décembre 2003

Évolution du fonds

de l'exercice terminé le 31 octobre 2003

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

	2003	2002
	$	$
PROVENANCE DES FONDS		
Taxe spéciale sur le tabac (note 1)	74 590	80 686
Intérêts sur les dépôts bancaires	25	2
Intérêts sur les placements temporaires	91	164
	74 706	80 852
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement de capital sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	60 500	62 883
Intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	16 502	18 084
Construction des in stallations olympiques	(1 764)	
	75 238	80 967
Diminution des fonds	(532)	(115)
Solde du fonds au début	869	984
Solde du fonds à la fin	337	869

Actif et passif

au 31 octobre 2003

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

	2003	2002
	$	$
Encaisse	337	869

Notes complémentaires

au 31 octobre 2003

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - TAXE SPÉCIALE SUR LE TABAC

Au 31 octobre 2003, le Fonds spécial olympique ne comptabilise pas aux revenus la partie de la taxe sur le tabac perçue ou à percevoir en novembre 2003 par le ministère du Revenu, ses agents et ses mandataires pour le mois d'octobre 2003. Cette pratique comptable est la même que celle appliquée au cours de l'exercice financier précédent.

Le pourcentage de la taxe sur le tabac perçue pour le Fonds spécial olympique est de 17,42 % au 31 octobre 2003 (15,91 % en 2002).

2 - CONTRIBUTIONS VERSÉES À LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Les contributions versées au fonds de construction de la Régie des installations olympiques au cours des exercices 2003 et 2002 s'élèvent respectivement à 58 736 000 $ et à 62 883 000 $, et se détaillent comme suit :

	2003	2002
	$	$
Construction des installations olympiques	(1 764)	
Remboursement de capital sur la dette à long terme	60 500	62 883
	58 736	62 883

Conseil d'administration et haute direction

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Vacant

VICE-PRÉSIDENTE

Marielle Séguin [1]
Directrice générale de l'information gouvernementale
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

MEMBRES

Guy Marion
Directeur général
Fonds de développement
Emploi-Montréal Inc.

Camille Montpetit
Directeur général
Caisse populaire Desjardins de Villeray

Michel P. Lamontagne
Directeur
Direction des Institutions scientifiques
Ville Montréal

Diane Lachapelle
Directrice
Synchro-Québec

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

René Morency
Directeur général

Gaëtan Desrosiers
Vice-président à la Direction générale

André Lafrenière
Vice-président, Administration

Lawrence Reynolds
Vice-président, Construction et entretien

[1] Mme Marielle Séguin a siégé à titre de membre du Conseil d'administration du 4 février 1998 au 16 février 2004.
Elle avait été nommée vice-présidente le 13 décembre 2000.

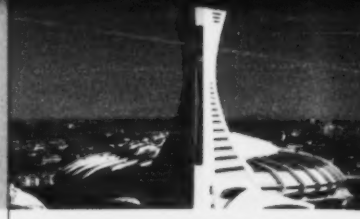

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie des installations olympiques (ci-après appelée « la Régie ») a pour objectif de préserver l'intégrité et l'impartialité de ses administrateurs publics (ci-après appelés « administrateur ») et de favoriser la transparence au sein de la Régie. Il est adopté conformément aux prescriptions de l'article 34 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et modifications subséquentes).

1.2 Le Code de déontologie s'applique aux administrateurs définis comme étant les membres du Conseil d'administration, le président, le directeur général et le vice-président, Administration de la Régie.

2. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2.1 L'administrateur contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Régie et à la bonne administration de ses biens. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

2.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie établis par les lois et les règlements ainsi que par le présent Code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considération de partisanerie politique. En outre, le président, le directeur général et le vice-président, Administration doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

2.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à la Régie tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

2.6 Le président, le directeur général, le vice-président, Administration ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un tel administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Régie par lesquelles il serait aussi visé.

2.7 Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

2.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Régie avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

2.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

2.10 Le président, le directeur général et le vice-président, Administration doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui les a nommés ou désignés les nomme ou les désigne aussi à d'autres fonctions. Ils peuvent, toutefois, avec le consentement du Secrétaire général du Conseil exécutif dans le cas du président, du directeur général, et du Conseil dans les autres cas, exercer des activités didactiques pour lesquelles ils peuvent être rémunérés et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

2.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage (dont les billets de spectacle et les frais de stationnement) et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

2.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

2.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Régie.

2.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Régie, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

2.16 Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Régie est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. La Régie ne peut quant à elle traiter avec cet administrateur dans les circonstances ci-haut indiquées.

2.17 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Régie.

3. MESURES DE PRÉVENTION

3.1 L'administrateur doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie et attester qu'il en a pris connaissance. Il doit en outre déclarer les intérêts directs et indirects qu'il détient dans des entreprises, organismes et associations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit également signaler toute modification survenant en cours de mandat.

3.2 L'administrateur doit indiquer les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, leur nature et leur valeur dès qu'ils prennent naissance.

3.3 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt et celui de la Régie doit identifier toute situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts, et en informer les membres du Conseil. Il doit alors s'abstenir de participer à toute décision et délibération portant sur cet organisme, cette entreprise ou cette association et se retirer pour la durée des délibérations et du vote. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de la réunion des membres.

4. RÉMUNÉRATION

4.1 La rémunération et les conditions de travail du président et du directeur général sont établies par un contrat approuvé par le gouvernement.

4.2 Les conditions de travail du vice-président, Administration sont établies selon les normes adoptées par le Conseil ou le gouvernement en vertu de l'article 11 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c., R-7).

4.3 Les articles 26 à 32 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics s'appliquent au président, au directeur général et au vice-président, Administration.

Mission de la Régie des installations olympiques

La Régie des installations olympiques a pour mission de préserver, dans le meilleur intérêt public, l'intégrité patrimoniale des infrastructures du Parc olympique, et d'en assurer le plein développement en complémentarité avec les grands équipements actuels et futurs.

(Proposition adoptée le 16 juin 2003)

Renseignements généraux

Régie des installations olympiques

4141, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Qc) H1V 3N7

Téléphone : (514) 252-4141
Télécopieur : (514) 252-9401
Internet : www.rio.gouv.qc.ca

Photographies :

Parc olympique
C.Parent / P.Hurteau / Tourisme Québec
Les Alouettes de Montréal
Nicolas Gallenne, photographe
Salon National Sport Compact (NSC)
Télédiffusion, Véro Boncompagni

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-42031-4
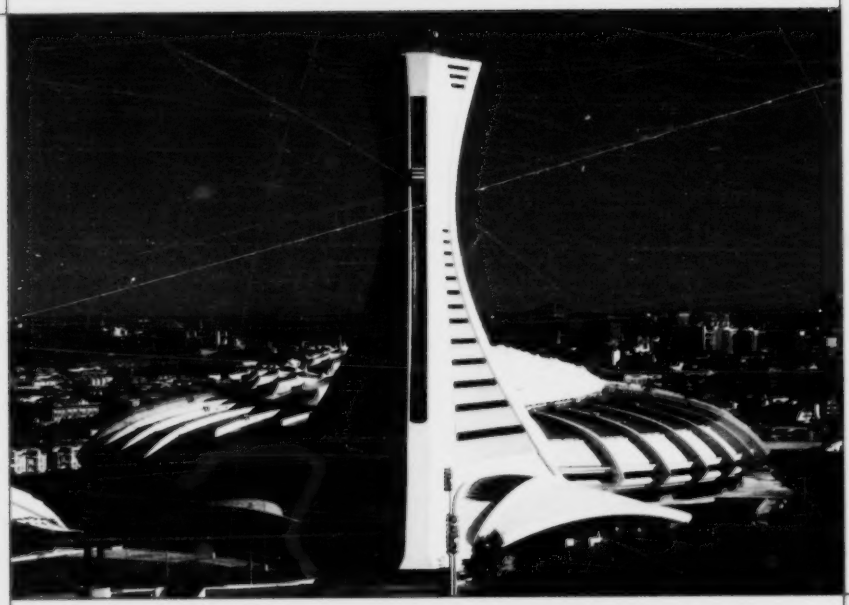
Parc olympique
Québec